SELFORME
*La formation par l'alternance*

# PROGRAMME DE FORMATION

# TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, SELFORME assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

SELFORME et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE.

Le responsable de petite ou moyenne structure dirige et gère une entreprise, un établissement, une association, de moins de 50 salariés, dans ses dimensions stratégique, humaine, commerciale, productive, financière, administrative et sociétale. Il en organise le fonctionnement conformément aux objectifs fixés d'une part, et dans le respect d'un cadre réglementaire, spécifique le cas échéant, d'autre part. Il traduit les orientations stratégiques en objectifs opérationnels.

## Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 définissant les conditions d'agrément des organismes.

## Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

- Être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.

## Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

## Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage. Il s'appuie notamment sur :

Des actions de formations en présentiel :

Ces sessions se déroulent dans un environnement ou les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

Des sessions d'apprentissage à distance synchrone : Ces sessions se déroulent en visioconférence. Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

Des sessions d'apprentissage à distance asynchrone :

Selon un calendrier défini, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique.

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.
Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Le temps estimé pour la réalisation de ces sessions d'apprentissage tutorées (prescrits de formation, parcours en ligne sur la plateforme, activités complémentaires est évalué à un maximum de 56 heures (soit 8 jours). Cette durée est estimée par le dispensateur de formation et l'apprenant permettant de concourir aux développements des compétences de ce dernier.

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage synchrone et asynchrone :

- Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :
  - Matthieu Caffin - matthieu-caffin@selforme.com
  - Bruna Rinquin - bruna-rinquin@selforme.com

  Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile.

  Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

**Contenu pédagogique**

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel

CCP1 : DIRGIER UNE STRUCTURE AVEC UNE EQUIPE

1. Développer une vision systémique de la structure dans son environnement
2. Inscrire la structure dans son territoire
3. Manager et animer une équipe

CCP2 : METTRE EN ŒUVRE L'OBJET SOCIAL DE LA STRUCTURE

1. Adapter l'offre de la structure à la demande
2. Organiser et développer la diffusion de l'offre
3. Organiser la production

CCP3 : ETABLIR ET PRESENTER UN RAPPORT D'ACTIVITE DE LA STRUCTURE

1. Analyser le bilan de la structure
2. Analyser le compte de résultat de la structure
3. Rédiger le rapport d'activité de la structure

**Modalités des certifications**

L'obtention du TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE se caractérise par les éléments suivants :

| *EPREUVES* | *TYPES D'EPREUVES* | *COMMISSION D'EVALUATION* | *CCP* |
|---|---|---|---|
| *EPREUVE 1* | Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :<br>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)<br>b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat<br>c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation | *Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le ministère du travail* | CCP 1<br>CCP 2<br>CCP 3 |